

**DEMANDE D'ADHESION RESPONSABILITE CIVILE  
 CHASSEUR + ORGANISATEUR DE CHASSE PRIVEE  
 Saison 2011/2012**

**ASSURE**

Nom &amp; Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal + Ville : .....

Profession : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Tél. : ..... E.mail : ..... Fax : .....

Nombre d'hectares du territoire de chasse : ..... ha

<input type="checkbox"/> Formule 5	<input type="checkbox"/> Formule 5	<input type="checkbox"/> Formule 5
<b>RC du chasseur + RC Organisateur de chasse privée + Défense pénale &amp; recours suite à Accident + Accidents corporels 1 à 100 hectares</b>	<b>RC du chasseur + RC Organisateur de chasse privée + Défense pénale &amp; recours suite à Accident + Accidents corporels 101 à 200 hectares</b>	<b>RC du chasseur + RC Organisateur de chasse privée + Défense pénale &amp; recours suite à Accident + Accidents corporels Plus de 200 hectares</b>
<b>125.00 €</b>	<b>160.00 €</b>	<b>160.00 € + 0.25 €/ha en plus</b>

Extrait des garanties des différentes formules proposées au verso de ce document.

Formules 1 à 4 (RC du chasseur), formule 6 (Association ou Société de chasse) : bulletin spécifique à télécharger ou sur demande.

Article L112-9 du Code des Assurances : vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la souscription du contrat (détail de l'article au verso).

Je déclare adhérer sans réserve au contrat souscrit par l'intermédiaire du Groupe PROASSUR. Cette demande de souscription vaut mandat de votre part pour le placement de l'assurance par nos soins auprès de l'assureur qui vous sera indiqué dans le contrat, selon la formule que vous avez choisie et les informations que vous avez fournies.

- à effet du (au plus tôt, date de réception à la Société)

- jusqu'au 30 juin 2011, date à laquelle les garanties seront automatiquement reconduites sauf dénonciation de ma part deux mois avant l'échéance du 01 juillet.

Si résiliation d'un précédent assureur, motif (non paiement ; sinistre ; nullité ; autre) ? .....

Avez-vous fait l'objet de sinistre(s) au cours des cinq dernières années ? .....

Ci-joint, chèque de ..... € (à l'ordre de Groupe PROASSUR)

A réception de votre demande, et sous réserve d'acceptation, il vous sera adressé le contrat d'assurance et l'attestation.

Signature de l'Assuré précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à ..... le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

## Extrait des conditions générales et tableau des garanties

### I – GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE DU CHASSEUR

L'Assureur prend en charge, dans la limite des montants portés ci-dessous, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile (RC) que vous pouvez encourir en raison de dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers de votre fait, par acte de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, du fait des chiens dont vous avez la garde au cours de ces actes depuis le moment où vous avez quitté votre résidence habituelle pour vous rendre sur les lieux de chasse jusqu'à votre retour.

### II – GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE ORGANISATEUR DE CHASSE

Nous prenons en charge les conséquences pécuniaires de la Responsabilité que vous encourez pour les dommages corporels et matériels causés aux tiers résultant :

- de l'organisation de chasses, battues ou de destruction d'animaux nuisibles, et ce, dans le cadre de la législation en vigueur;
- de réunions de chasse et/ ou de leur préparation ;
- des participants et des invités ;
- de vos gardes-chasses, auxiliaires de chasse, lieutenants de louveterie, y compris chez de battue, rabatteurs, ramasseurs de gibiers et accompagnateurs ;
- de vos salariés, préposés et des bénévoles dans l'exercice de leurs fonctions pour votre compte ;
- des chiens dont vous êtes propriétaire ou gardien ;
- des terrains de chasse ou des bâtiments ou des installations (exemples : pavillons, rendez-vous de chasse, palombières, miradors...) dont vous êtes propriétaire, locataire ou occupant à un titre quelconque ;
- des dégâts causés par le gibier aux propriétés, cultures ou récoltes ;
- des pièges, poisons et appâts dont l'utilisation est autorisée par les pouvoirs publics.

FORMULE	GARANTIES	Montant en €
<b>5</b>	<p><b>Responsabilité Civile du chasseur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dommages corporels .....</li> <li>- Dommages matériels et immatériels - Dans la limite de .....</li> </ul> <p><b>+ Responsabilité Civile Organisateur de chasse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dommages corporels .....</li> <li>- Dommages matériels et immatériels - Dans la limite de .....</li> </ul> <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Dommages causés par le gibier aux propriétés, cultures et récoltes à tous états ainsi qu'à toutes plantations arboricoles ou autres - Dans la limite de .....</li> <li>■ Dommages aux chiens des tiers :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous dommages confondus - Dans la limite de .....</li> <li>- Chiens inscrits au LOF (Livre des Origines Françaises) .....</li> <li>- Autres chiens .....</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Défense pénale et recours</b> suite à accident - Dans la limite de .....</p> <p><b>Accidents corporels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses de santé actuelles - Dans la limite de .....</li> <li>- Atteinte permanente à l'Intégrité Physique et Psychique (AIPP) - Capital de .....</li> <li>- Décès - Capital de .....</li> </ul>	<p>Illimités 6.000.000 € par sinistre (Franchise de 75 € par sinistre)</p> <p>Illimités 6.000.000 € par sinistre (Franchise de 75 € par sinistre)</p> <p>50.000 € par sinistre (Franchise de 10% du sinistre avec minimum de 150 €)</p> <p>1 500 €</p> <p>500 €</p> <p>50 €</p> <p>20.000 €</p> <p>750 € (Franchise de 75 € par sinistre)</p> <p>32.000 €</p> <p>16.000 €</p>

Tout adhérent peut obtenir sans frais, sur sa demande et à son choix, communication ou copie du texte intégral du contrat, des conditions générales et éventuellement de ses annexes et avenants. Conformément aux termes des articles L.112-2-1 i et L. 112-9 du Code des Assurances : « Toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalité ». Un modèle de lettre de renonciation est inséré dans les dispositions générales. Toute réticence ou inexactitude dans les déclarations est susceptible d'entraîner les sanctions prévues aux articles L113-8 (nullité) et L113-9 (réduction des indemnités) du code des assurances. Ces informations sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition vous concernant sur tout fichier à usage de notre société, nos assureurs et réassureurs auprès du Groupe Proassur - 27, rue des Bourguignons à Bois Colombes (92270).